

**DATE DE CONVOCATION** : 14 Septembre 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR** : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS** : M.A. CHEVALIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: C. BONNEAU.

**OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE MISSIONS OPÉRATIONNELLES AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération N° 2014-128 du 17 Octobre 2014 portant sur la convention de disponibilité pour missions opérationnelles et formation et sa réactualisation par délibération du 2 septembre 2015 n° 81 bis-2015

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de modifier la convention pour missions opérationnelles et de formation en raison du retrait de la mise à disposition d'un agent auprès du Service d'incendie et de Secours

**CONSIDÉRANT** l'accord préalable du service d'Incendie et de Secours sur le retrait de la mise à disposition d'un agent communal

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (C. FULPIN)**

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition pour mission opérationnelle et de formation ainsi que les pièces annexes récapitulatives des dénominations des agents mis à la disposition du service d'incendie et de secours de la Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE